



CHEQUE SPORT MODE D'EMPLOI CLUB

Vous êtes un club

ACCORDEZ UNE REDUCTION DE 15 € A TOUT(E) ADHERENT(E) NE(E) EN 1993, 1994, 1995 et 1996

Sur présentation du Chèque Sport de la Région Bretagne, vous appliquez pour chaque détenteur une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.

Conservez bien l'ensemble de ces Chèques (ou au moins leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire rembourser par la Région Bretagne.

LE REMBOURSEMENT PAR LA REGION BRETAGNE

① Créer ou modifier votre compte :

Important : Vous pouvez créer ou modifier un compte du 1^{er} juin 2011 au 15 mai 2012.

Pour cela, connectez vous au site www.bretagne.fr/chequesport et accédez à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport

- **Pour créer un nouveau compte**, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; Vérifiez et enregistrez ces informations

Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour confirmer votre création de compte. N'oubliez pas de conserver votre mot de passe et votre identifiant car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.

- **Si vous disposez déjà d'un compte « Chèque Sport »**, saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisé l'année dernière. Nous vous invitons à vérifier les informations concernant votre club, à compléter de nouveaux champs (fédérations d'affiliation, montant de la cotisation annuelle, n° siret...) ou, le cas échéant, de modifier vos informations (changement de président, d'adresse...).

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant

② Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €

Important : pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association, le service sport de la Région relève régulièrement la liste des clubs inscrits sur le site du Chèque sport (rythme en relation avec les commissions permanentes). Il n'y a aucune interruption du site et vous pouvez saisir vos Chèques du 1^{er} juin 2011 au 15 mai 2012.

Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site www.bretagne.fr/chequesport, et à l'aide de votre identifiant et mot de passe.

- **Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques Sport**. Pour chaque numéro de Chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du jeune concerné ainsi que la discipline pratiquée.

- **Vérifiez bien** que chaque jeune est adhérent de votre club pour la saison sportive 2011/2012 et **enregistrez** votre liste.

Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement par courrier électronique; il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis.

- Vous pouvez à tout moment **modifier, compléter la liste en cours**. Pour cela, retournez sur votre compte, via bretagne.fr/chequesport, et sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.

- Lorsque le service sport aura fait un relevé des listes des clubs, on vous proposera de créer une nouvelle liste de jeunes. A nouveau, vous recevrez un accusé de réception après chaque modification.

③ Percevoir le remboursement de la Région Bretagne

Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques Sport enregistrés par le club sera effectué **par virement bancaire** (référence indiquée sur votre relevé de compte bancaire « RMH-08 »).

Le versement du montant intervient environ **un mois** après chaque commission permanente (dates des commissions permanentes sur www.bretagne.fr / La Région / Les décisions du Conseil régional).

Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.



Un jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club. Il peut donc bénéficier d'une réduction de 15€ pour chaque adhésion (à une discipline DIFFERENTE).

Inviter le jeune à télécharger un nouveau Chèque Sport sur www.bretagne.fr/chequesport pour la discipline qui vous concerne et à vous présenter ce Chèque pour qu'il bénéficie à nouveau de 15 €.

Un doute ? Une interrogation ?

En cas de difficultés ou interrogations, consultez la [Foire aux questions](#), vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.

Région Bretagne, Service Sport, sport@region-bretagne.fr

Merci d'avance pour votre collaboration !!